LETTRE DE VEILLE
EN DROIT DE LA VIGNE ET DU VIN

MARS 2026

VINOLEX
L'INGÉNIERIE JURIDIQUE AU SERVICE DU VIN

ÉDITORIAL
ANTICIPER PLUTÔT QUE CORRIGER

Le droit vitivinicole évolue rarement par ruptures. Il progresse par ajustements successifs, mises à jour techniques et rappels de principes. Le mois de février 2026 en fournit une illustration concrète.

La liste des cépages classés est actualisée. Des volumes commercialisables sont encadrés pour plusieurs IGP. Des cahiers des charges deviennent pleinement opposables. La Cour de cassation réaffirme la rigueur du statut du fermage. En parallèle, l'intelligence artificielle s'installe progressivement dans les pratiques professionnelles.

Rien de spectaculaire pris isolément. Mais, mis bout à bout, ces éléments rappellent une réalité simple : la conformité ne se corrige plus après coup. Elle se prépare, elle s'organise et elle s'anticipe.

Mr Bernard Hawadier
Avocat

JURISPRUDENCE
LE STATUT DU FERMAGE RESTE D'ORDRE PUBLIC

Dans une décision publiée en février 2026 par la Cour de cassation (3e chambre civile), il est rappelé que le statut du fermage ne peut être aménagé librement. Les règles relatives à la mise à disposition des terres, au renouvellement du bail, à la reprise ou aux transmissions s'imposent strictement aux parties. Toute clause qui contournerait les garanties reconnues au preneur est susceptible d'être écartée.

La décision est accessible à l'adresse suivante :
https://www.courdecassation.fr/decision/698d7ca0cdc6046d47ff4483

Pour les exploitations viticoles, l'enjeu est concret. Les structurations sociétaires intégrant des terres louées doivent être sécurisées en amont. Les transmissions familiales doivent être anticipées avec méthode. Les renouvellements de baux exigent une relecture attentive des clauses existantes. La stabilité foncière demeure un facteur déterminant de la stabilité économique.

TEXTES - FRANCE

ÉVOLUTIONS DU CADRE JURIDIQUE VITICOLE

Un arrêté du 16 décembre 2025, publié au Journal officiel du 5 février 2026, actualise la liste nationale des cépages classés autorisés. Le texte est consultable sur Légifrance via le Journal officiel du 5 février 2026. Avant toute plantation, il est indispensable de vérifier le classement du cépage envisagé, sa compatibilité avec l'appellation ou l'IGP concernée ainsi que la validité des autorisations de plantation.

Les arrêtés des 2 et 3 février 2026 homologuent notamment les cahiers des charges des AOC « Fine de Bourgogne » et « Haut-Poitou ». Ils ont été publiés aux Journaux officiels des 5 et 7 février 2026 et sont accessibles sur Légifrance. Une fois homologuées, ces règles deviennent pleinement opposables et supposent une mise à jour effective des pratiques internes, des documents techniques et des dispositifs de traçabilité.

Des arrêtés du 20 février 2026 encadrent par ailleurs les volumes commercialisables de plusieurs IGP, dont l'IGP Méditerranée, l'IGP Vaucluse, l'IGP Ardèche et l'IGP Drôme. Ces textes ont été publiés aux Journaux officiels des 25 et 26 février 2026 et peuvent être consultés sur Légifrance. La cohérence entre production, certification, stocks et déclarations administratives doit être examinée avec attention.

TEXTES - UNION EUROPÉENNE

Le « Wine Package » européen entre désormais dans une phase opérationnelle. Les textes correspondants ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne du 26 février 2026, consultable sur le site EUR-Lex.

Le cadre juridique des vins désalcoolisés est stabilisé. Parallèlement, l'utilisation du QR Code pour la liste des ingrédients s'impose progressivement comme une norme de transparence. Les règlements publiés au JOUE du 26 février 2026 entreront en vigueur le 18 mars 2026.

La mise en conformité des habillages et des supports numériques doit être anticipée. Les services de contrôle vérifient la loyauté et l'exactitude de l'information accessible via QR Code. L'étiquette digitale engage la responsabilité de l'opérateur au même titre que l'étiquette physique.

DOCTRINE & DÉBATS PROFESSIONNELS

La Revue de droit rural de février 2026 consacre un dossier à l'essor de l'intelligence artificielle dans la filière vitivinicole, à la suite d'un colloque tenu à Segonzac le 17 avril 2025. Les références complètes sont disponibles dans le numéro de février 2026 de la revue.

L'analyse souligne que l'innovation technologique n'atténue pas la responsabilité juridique. Les questions de responsabilité civile, de protection des données, de propriété intellectuelle et de conformité aux règles européennes demeurent centrales. Cartographier les données utilisées, encadrer les usages et vérifier les garanties d'assurance deviennent des réflexes indispensables.

La doctrine récente s'intéresse également à l'insertion de clauses environnementales dans le bail viticole, notamment dans les analyses publiées par OpenWineLaw. Ces contributions sont accessibles en ligne sur la plateforme OpenWineLaw. Le bail rural peut devenir un outil de transition écologique, sous réserve d'une rédaction précise et équilibrée.

AGENDA

Le **10 mars** interviendra le dépôt de la DRM de février. Le **18 mars** marquera l'entrée en vigueur des règlements européens publiés au JOUE du **26 février 2026. Le 31 mars** correspondra au premier appel provisionnel de la MSA.

CONCLUSION

Ces lectures permettent de mesurer que les évolutions du droit produisent des effets immédiats sur l'organisation des exploitations.

Un cépage doit être vérifié avant plantation au regard du texte publié. Un volume commercialisable doit être analysé à la lumière de l'arrêté applicable. Un bail doit être relu en tenant compte de la jurisprudence récente. Une étiquette numérique doit être conforme aux exigences européennes en vigueur.

La sécurité juridique ne repose pas sur des principes abstraits mais sur la maîtrise de références précises et identifiables. Lire les textes, les relier à vos pratiques et ajuster vos décisions en conséquence constitue une démarche de gestion à part entière.

La prochaine lettre poursuivra cette veille en intégrant les nouvelles publications et décisions à venir. Le but de VINOLEX est de vous aider à anticiper les prochains ajustements réglementaires et d'en mesurer les incidences concrètes sur vos choix d'exploitation.

Cette lettre a été rédigée pour les clients et prospects de VINOLEX avec le concours d'une IA.